

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LES OFFRES D'EMPLOIS AUX JEUNES—LA PROLONGATION DU DÉLAI D'INSCRIPTION

M. Norman A. Cafik (Ontario): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Comme des occasions d'emploi pour les jeunes Canadiens au sein de la Fonction publique ont été annoncées le 13 janvier et que la date de fermeture pour les demandes présentées dans le cadre de ce programme était le 31 janvier, soit environ 18 jours plus tard, le ministre communiquerait-il avec la Commission de la Fonction publique pour voir si une nouvelle date limite ne pourrait pas être établie de façon à permettre à plus de jeunes de présenter une demande dans le cadre de ce programme?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je serais très heureux de me rendre à la suggestion de l'honorable député et de consulter la Commission de la Fonction publique sur la possibilité d'en agir ainsi.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA QUESTION DES INFLUENCES POLITIQUES ET DU SALAIRE MINIMUM—L'INSTITUTION D'UN COMITÉ

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le secrétaire d'État est de bonne humeur et plein de bienveillance. Comme suite aux déclarations faites en fin de semaine au sujet d'un jeu possible d'influences politiques dans l'allocation des programmes, et à l'accusation selon laquelle de sérieuses difficultés auraient surgi en ce qui a trait à l'application des règlements fédéraux en matière de salaire minimum et aux allocations salariales prévues dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse, le ministre a-t-il pris ou prendra-t-il l'initiative d'une enquête? Pour éviter une question supplémentaire, je lui demanderai du même coup de nous dire, maintenant que le programme de l'an dernier ainsi que d'autres programmes concernant la jeunesse ont pu être évalués, s'il est disposé à accepter que la Chambre institue un comité de jeunes dont la tâche serait d'étudier assez sérieusement toutes ces questions?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, si je comprends bien, il y a trois questions dans celle que m'a posée l'honorable député, et formuler trois réponses me demandera un peu de temps. Je vous demande donc un peu de patience, en dépit du fait que l'heure soit tardive.

A la première question, je répondrai que les déclarations rapportées par les journaux sont d'une telle gravité pour un fonctionnaire et d'une si flagrante inexactitude dans plusieurs cas, que l'honorable député comprendra que nous soyons en train de faire enquête, c'est-à-dire de

vérifier si ces comptes rendus de journaux correspondent à la réalité et si le fonctionnaire a vraiment fait ces déclarations.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, le sujet est à l'étude. L'attitude que nous avons prise l'an dernier, et que nous maintiendrons, à moins que l'étude n'arrive à des conclusions contraires, c'est que ce sont les proposeurs de projets qui sont les employeurs, et non pas le gouvernement ou le secrétariat d'État. De plus, ce travail est comparable à une espèce de volontariat.

Quant à l'institution d'un comité spécial sur les questions relatives à la jeunesse, ou la référence à un comité parlementaire qui pourrait prendre la responsabilité d'examiner ces questions, je suis tout à fait prêt à recevoir la suggestion du député. Je ne sais pas toutefois s'il faut établir un comité spécial ou s'il ne faudrait pas référer cette question à un comité permanent de la Chambre existant déjà.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—L'INSTITUTION D'UN COMITÉ D'ENQUÊTE

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement non pas à la suite de la réponse qu'a faite le secrétaire d'État, mais à propos des questions soulevées plus tôt par le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au cours des observations qu'il a faites la semaine dernière et qu'il a répétées aujourd'hui. Les questions qu'on a soulevées au sujet de l'assurance-chômage touchent un si grand nombre de gens que les députés eux-mêmes en ont ressenti directement les répercussions. Étant donné le débat prolongé auquel a jusqu'ici donné lieu le discours du trône, j'aimerais savoir si le leader du gouvernement à la Chambre serait disposé devant l'intérêt quasi unanime que portent les députés à l'assurance-chômage et à son application, à accepter, après consultation avec son secrétaire parlementaire et autres, mais sans débat préalable comme le souhaiteraient sans doute tous les députés, à former ce comité afin qu'il puisse étudier sans délai cette question qui touche des centaines de milliers de Canadiens.

M. l'Orateur: La présidence n'a pas d'objection à ce que le ministre réponde brièvement à la question que je peux difficilement considérer comme un rappel au Règlement. Afin de rendre justice à l'honorable député et à la Chambre, le ministre est autorisé à répondre brièvement.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): J'examinerai cette proposition afin de déterminer s'il est possible de gagner un temps appréciable au moyen de cette méthode plutôt que d'attendre d'envoyer les prévisions aux comités permanents.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.